

PROCES-VERBAL
De la réunion du Conseil Municipal
Du lundi 7 avril 2025 à 20h00

Par convocations individuelles adressées le 2 avril 2024 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 7 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Christelle le Goff et Mathieu Courtade, Maud Marini, Turon Labar Fabienne

Absents : Messieurs Domingues Bernard, Duclos Thierry, De Arcangelis Bruno

Monsieur Garcia Hyacinthe est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 6 janvier 2025
2. Délibération pour la convention SPA
3. Délibération pour revalorisation des loyers
4. Délibération pour attribution de subventions aux associations
5. Délibération pour demande d'amende de police
6. Délibération du taux de la fiscalité directe : taxe foncière
7. Délibération pour demande de DETR et de FAR pour une borne incendie
8. Délibération du budget 2025 (CFU – affectation du résultat et budget)
9. Délibération projet école « AGROWATT » pour la mise en place d'une chaudière à pellets
10. Délibération ONF : modification délibération état d'assiette de coupe de bois 2025
11. Délibération pour convention de mise à disposition d'un PEI privé
12. Délibération soutien à la motion sur réforme CAS FACE
13. DICRIM

Questions diverses :

- Informer « assistant de prévention »
- Antenne relais « Tostadium » pour opérateur
- Camion ambulancier « pizza »
- Moutouade
- Chiens errants

1) Approbation du procès-verbal du 6 janvier 2025 :

Pour donner suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 6 janvier 2025, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

9 Pour,

0 Contre

0 Abstention.

2) Délibération pour la convention SPA :

Après des échanges au sein du conseil municipal et de questions laissées sans réponse, notamment sur les délais d'intervention, qui et comment isoler l'animal dans l'attente de l'intervention du prestataire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de reporter cette délibération pour pouvoir mieux analyser la convention et voir même peut-être de trouver un autre organisme qui répondra aux demandes concernant la gestion des animaux errants. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

L'assemblée délibérante accepte de reporter cette délibération

3) Délibération pour revalorisation des loyers :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, comme chaque année, la révision des loyers doit être prise en compte avant le 1^{er} juillet 2025. Avant de procéder au tour de table, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les logements communaux ont besoin d'être mis aux normes au niveau énergétique comme les fenêtres à changer, la rampe des escaliers pour un logement. Pour cela, Monsieur a fait procéder par une entreprise agréer à un diagnostic énergétique avec plusieurs propositions possibles. A ce jour, le conseil municipal doit étudier le dossier.

Il est décidé par l'assemblée délibérante de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

4) Délibération pour attribution de subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subventions effectuées auprès des associations ont bien été postées. Le retour des demandes a bien été pris en compte par la Mairie. Les subventions seront attribuées en fonction des projets et des bilans financiers. Les associations qui se verront attribuer une subvention sont : le comité des fêtes, l'Amicale laïque, l'association Saint Martin, l'Amicale des Maires, l'ADMR, l'AAPPMA, les jeux d'Adour et la société de chasse. Le montant de ces subventions sera fixé dans la limite de l'enveloppe fixée dans le budget primitif.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée.

Le vote est effectué à main levée :

0 Abstention

1 Contre

8 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision.

5) Délibération pour demande d'amende de police :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que sur la Commune de Tostat, il faut implanter et changer des panneaux et également refaire les peintures au sol pour la signalisation. Pour engager cet achat, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police.

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la proposition de Monsieur le Maire.

6) Délibération du taux de la fiscalité directe : taxe foncière :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant les taxes d'habitation pour les maisons secondaires. Monsieur le Maire effectue des simulations de changement de taux pour se rendre compte de l'augmentation financière. Si le Conseil décide d'augmenter la taxe d'habitation, il faut obligatoirement augmenter l'impôt pivot qui est la taxe foncière pour le bâti et le non bâti. À la suite de cette discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour cette année les taxes.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée.

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de Monsieur le maire

7) Délibération pour demande de DETR et de FAR pour une borne incendie :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès du Département (FAR) et de l'Etat (DETR) pour l'installation d'une dernière borne à incendie pour améliorer la couverture incendie du village. Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8) Délibération du budget 2025 (CFU – affectation du résultat et budget) :

Monsieur le Maire présente pour la première année 2025 le Compte Financier Unique qui regroupe le compte administratif et le compte de gestion. Comme suite au rapprochement de la comptabilité de la collectivité et celui du trésorier, il s'avère que les deux comptes sont équilibrés et conformes. Après avoir répondu aux différentes questions, Monsieur Hyacinthe Garcia, 1^{er} adjoint au maire, propose l'adoption de ces documents budgétaires.

Monsieur le 1^{er} adjoint demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision

Monsieur le Maire prend la parole pour présenter le Budget Primitif 2025. Celui-ci est présenté par section et par chapitre. La section dépenses d'investissement est présentée dans son détail ainsi que la section de fonctionnement.

Concernant le budget, une note de synthèse va être effectuée et envoyée à la Préfecture et consultable à la mairie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver la proposition du budget 2025 et propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition du budget 2025

9) Délibération projet école « AGROWATT » pour la mise en place d'une chaudière à pellets :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet AGROWATT a été accepté pour l'école de Tostat. Ce projet consiste à mettre en place une chaufferie avec des pellets de miscanthus et qui est mené par le SMAEP Tarbes Nord, la société BioTanah et la Communauté des Communes Adour Madiran. Ce projet va permettre d'améliorer la partie chauffage de l'école avec une note d'écologie et à moindre frais pour la commune et la CCAM puisque la fourniture et la pose de cette chaudière seront prises en charge par la société BioTanah dans le cadre d'un appel à projet subventionné pour la recherche sur les énergies nouvelles.

Il propose à l'assemblée délibérante et après avoir informé les conseillers de ce souhait, il propose le vote à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision

10) Délibération ONF : modification délibération état d'assiette de coupe de bois 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du compte rendu de la commission bois qui s'est déroulée le mercredi 13 novembre 2024. Il en résulte que l'ONF propose pour l'année 2025 :

- Pour la parcelle 17 u : une coupe réglée qui consiste à abattre les platanes atteints du chancre coloré. Etant donné que cette maladie avance à grande vitesse, la commission bois propose d'abattre l'ensemble des platanes et de replanter des essences d'arbres variées comme : frêne, chêne, érable, châtaignier, noyer, arbres fruitiers et néfliers d'Allemagne. Ces plantations seront réalisées dans les intervalles des platanes pour conserver les cloisonnements. Aussi, afin d'intégrer, dans la coupe prévue dans le plan d'aménagement de la forêt communale de Tostat soumise au régime forestier, l'ensemble des platanes de la parcelle 17 u, il y a lieu de modifier la délibération du 6 janvier 2025 en remplaçant les mots « coupe réglées » par les mots « coupes non réglées ».

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision

11) Délibération pour convention de mise à disposition d'un PEI privé :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec le SDIS et deux propriétaires détenant un point d'eau incendie sur les zones qui sont éloignées du centre du village. La collectivité prendra en charge uniquement le contrôle de ces points d'eau pour un coût financier raisonnable. Les travaux de mise aux normes seront à la charge des propriétaires.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision

12) Délibération soutien à la motion sur réforme CAS FACE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le SDE 65 demande aux communes rurales qui sont conventionnées avec lui de porter un soutien contre la réforme du CAS Facé. En effet, le CAS Facé prévoit la suppression du financement, par le SDE, des extensions du réseau électrique au profit des petites communes.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de voter à main levée :

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision

13) DICRIM :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce document doit être réactualisé et distribué avant l'été 2025. Pour cela, le conseil municipal décide d'effectuer des démarches auprès des différents opérateurs téléphoniques pour pouvoir mettre en place une ligne de téléphone portable propre à la mairie.

Questions diverses :

- Assistant de prévention : les collectivités sont dans l'obligation de nommer un(e) assistant(e) de prévention parmi ses agents. En collaboration avec le centre de gestion, l'assistant de prévention va conseiller l'autorité pour mettre en place un document unique et des registres de sécurité pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions de sécurité au travail.
- Antenne relais téléphonique pour l'opérateur SFR : Monsieur le Maire a été démarché par un commercial concernant une étude pour implanter, au niveau du Tostadium, une antenne relais pour un opérateur téléphonique. Des études seront menées et une convention sera proposée ultérieurement. Cette convention sera soumise au conseil municipal
- Camion ambulant « pizza » : Monsieur le Maire a été démarché pour l'installation d'un commerce ambulant. Néanmoins, pour ce type d'installation, il faut établir une convention. Pour être en règle administrative, la commune doit demander une participation financière, même symbolique, aux commerçants.

- Moutouade : la date de cette manifestation est arrêtée au 21 juin 2025. Elle se déroulera à la salle des fêtes.
- Chiens errants : la commune a été informé par la directrice de l'école que le chien des voisins passe dans la cour de l'école au moment des récréations. Des démarches administratives actives de la part de la Mairie ont été effectuées pour rappeler aux propriétaires leurs droits et devoirs concernant la possession d'animaux.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00 heures 00.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA

Secrétaire de séance

Hyacinthe GARCIA